

Château et Parc d'Étienville. Visite guidée

Sur les bords du très beau et paisible marais de la Douve, château post-Renaissance (1635), avec un parc à la française, appartenant à un site historique datant de l'époque romaine, dont font partie l'église et un presbytère fortifié du XVème siècle. L'ensemble est longé par un remarquable jardin qui s'étend sur un kilomètre du presbytère aux bords du marais.

Jardin botanique du château de Vauville.

Visite guidée.

Créé en 1947, le Jardin Botanique de Vauville abrite plus de 500 espèces de l'hémisphère austral et entoure le château de Vauville d'une ambiance subtropicale hors du commun. Constitué d'arbres et d'arbustes aux feuillages persistant, en utilisant les formes naturelles du terrain, il forme un jardin permanent tout au long des saisons. Le Jardin Botanique de Vauville abrite avec bonheur de nombreuses espèces du monde entier.

Journée découverte des jardins du Cotentin



Jeudi 19 Mai 2022

*Renseignements et réservations auprès
de notre animatrice, Emilie,
02.31.10.44.00*

Programme de la journée

8h45 Point de Rendez-vous à l'Accueil

9h00 Départ de la Résidence en autocar

Château et Parc d'Étienville. Visite guidée

Le matin



12h00

Déjeuner au Restaurant « Le Cap Marine »
Restaurant Panoramique à Siouville-Hague »

L'après
midi

Jardin botanique du château de Vauville. Visite
Guidée.



18h00

Retour à la Résidence

Bulletin d'inscription

Nom : _____

Prénom : _____

Je souhaite participer à la Journée découverte des Jardins

**Cette journée est proposée au tarif
par passager de :**

Si : 50 passagers : 53€

Si : 40 passagers : 57€

Si : 30 passagers : 65€

Je joins à mon bulletin de participation le montant minimum
correspondant soit 53 € (un complément pourra être demandé en
fonction du nombre d'inscrits)

en **Espèces** **Chèque**

Cette journée est accessible aux bons et moyens marcheurs



Vos amis sont également les bienvenus !

En cas d'annulation de ma participation (sans justificatif médical) :

- Avant le « date j-16 » : Annulation sans frais

- Entre « date j-15 et j-8 » : 50% du montant de la journée sera facturé

- Après « date j-7 » : L'intégralité de la journée sera facturée

Fait à _____, le ____/____/2022

(Signature accompagnée de la mention « lu et approuvé »)



**Bulletin d'inscription à remettre dès à présent
à l'accueil de votre résidence**